

Août 2012

Numéro de l'été

Bulletin de nouvelles de l'Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc.

ParaTracks

Dans ce numéro : le Dr Larry Jordan, lauréat du prix d'excellence en 2012

Également dans ce numéro :

~ La transition de Suzanne Acala de l'école secondaire à l'université

~ Problèmes dans l' « étai-bus » en 2012 - Paul MacDonald

~ L'ACP souhaite la bienvenue à Shannon Dupont et ...

... Dayle Hughson prend sa retraite

NOUVELLES DE **LA MANITOBA PARAPLEGIA FOUNDATION INC.** **(MPF)**

Les fonds de la MPF sont consacrés à quatre secteurs principaux qui ne sont pas subventionnés par d'autres sources de financement au Manitoba :

Les projets spéciaux, les essais de produits, la recherche et l'aide directe aux personnes médullolésées qui n'ont pas les ressources financières suffisantes pour se procurer les appareils ou les services dont elles ont besoin. Toute demande d'aide directe doit être soumise à l'ACP. La personne qui en fait la demande doit fournir des précisions sur sa situation financière, expliquer pourquoi il lui est impossible de couvrir la dépense envisagée dans le cadre de son budget, et indiquer toute autre source potentielle de revenu, y compris les contributions de membres de sa famille.

L'ACP remercie la MPF de son soutien continu à l'amélioration de la qualité de vie des personnes médullolésées.

Membres du conseil d'administration de la MPF
Doug Finkbeiner, c.r. (président), Arthur Braid, c.r. (vice-président),
James Richardson Jr. (trésorier),
D^{re} Lindsay Nicolle, Ernie Hasiuk, John Wallis

La MPF a approuvé plusieurs demandes d'aide financière au cours des derniers mois.

En voici les points saillants :

Pendant le mois de mai 2012 :

- De l'aide financière a été accordée à un membre de l'ACP pour couvrir les frais d'obtention de pièces d'identité et d'un passeport. Grâce à ces documents, le membre en question qui est parrainé par les Shriners pourra se rendre à l'hôpital des Shriners à Chicago pour sa réadaptation.

Pendant le mois de juin 2012 :

- De l'aide financière a été accordée à un membre de l'ACP pour l'achat et l'installation d'une plateforme élévatrice pour son fauteuil roulant à sa maison, lequel lui permettra d'entrer et de sortir de chez lui de manière autonome et sécuritaire.

L'adresse du site Web de la MPF est www.cpamanitoba.ca/mpf. Vous pouvez obtenir un formulaire de demande d'aide financière en le téléchargeant du site Web ou en communiquant avec le bureau de l'ACP.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACP (MANITOBA) INC. – MISE À JOUR

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'ACP, tenue le 12 juin 2012, Jeannette Gougeon, membre du comité des nominations, a présenté aux membres le rapport suivant du comité :

« La constitution de l'ACP (Manitoba) inc. stipule que le conseil sera composé « d'un minimum de trois et d'un maximum de vingt-cinq directeurs ». Le conseil a, par résolution, décidé que le conseil sera composé de quatorze (14) à dix-sept (17) membres, selon les besoins. La constitution stipule également que, « dans la mesure du possible, au moins un tiers des membres du conseil sera composé en tout temps de personnes ayant une déficience due à une lésion médullaire ».

Le comité des nominations a respecté ces conditions dans ses recommandations et il est par conséquent résolu que :

- 1.** La démission de Bill Neill du conseil d'administration soit acceptée avec remerciements pour son excellente contribution au travail de l'Association.
- 2.** Les personnes suivantes continuent leur mandat en tant que membres du conseil d'administration :

E. Arthur Braid *
Patricia Bonas *
Pauline Day

Corrine Deegan *
Dr. Karen Ethans

Ron Fortier
Jeannette Gougeon
Ernie Hasiuk *

Leonard Steingarten *
Adam Terwin

Tim Toor
Lynda Walker
John Wallis
John Wyndels *
JoAnn Young

* *paraplégique ou tétraplégique*

3. Les membres soient d'accord que les postes vacants au conseil soient comblés par le conseil à sa discrétion.

La démission de Bill Neill du conseil d'administration a été acceptée. Bill a siégé au conseil pendant 8 années et était membre du comité des opérations. Les ressources humaines sont son domaine d'expertise. Le conseil a grandement bénéficié de ses nombreux talents et de ses connaissances étendues et sa participation sera grandement regrettée.

Communiqué du gouvernement du Manitoba

Le 13 juin 2012

LE PREMIER MINISTRE ANNONCE QUE LE GOUVERNEMENT PROGRESSE VERS SON BUT : VEILLER À CE QUE TOUS LES MANITOBAINS AIENT ACCÈS À UN MÉDECIN DE FAMILLE D'ICI 2015

Le Manitoba va de l'avant avec la formation et l'embauche de plus de médecins et d'infirmières praticiennes, la construction de plus de cliniques et l'amélioration de l'accès aux soins dans le cadre de son plan visant à ce que tous les Manitobains aient accès à un médecin de famille d'ici 2015, a annoncé aujourd'hui le premier ministre, M. Greg Selinger.

« Nous nous sommes fermement engagés à ce que tous les Manitobains aient accès à un médecin de famille d'ici 2015, et nous nous efforçons d'atteindre ce but en formant et en embauchant plus de médecins de famille, en construisant plus de cliniques et en formant du personnel clinique afin d'offrir des consultations le jour même ou le lendemain, a déclaré M. Selinger. Notre plan ne se limite pas aux médecins; nous formons et embauchons aussi plus d'infirmières praticiennes et d'autres fournisseurs de soins de santé afin de veiller à ce que les familles reçoivent les soins de qualité dont elles ont besoin où et quand elles en ont besoin ».

Les plans comprennent :

- la formation de plus de médecins grâce au financement de 14 places de résidence en médecine familiale supplémentaires;

- la formation de plus d’infirmières praticiennes grâce à trois places de formation supplémentaires dès la rentrée;
- l’augmentation du nombre de cliniques qui offrent des consultations le jour même ou le lendemain de 40 à 60;
- le lancement de réseaux de soins primaires, qui consisteront en des partenariats entre des médecins de famille indépendants et les régions, et dont le but sera d’offrir des soins en équipe, d’embaucher plus de fournisseurs de soins de santé (comme des diététistes) et de faire en sorte que les patients aient un meilleur accès aux soins les soirs et les fins de semaine.

Le premier ministre a également noté que plus de 20 cliniques sont actuellement en cours d’aménagement ou de construction, dont des cliniques express, des centres d’accès communautaires, des centres médicaux communautaires et des cliniques mobiles.

« Les médecins qui terminent leur résidence au Manitoba ont davantage tendance à y rester et à y exercer, a déclaré le Dr Brian Postl, doyen de la faculté de médecine de l’Université du Manitoba. Nous sommes ravis que la Province soutienne notre programme de résidence en médecine familiale. Cela fera qu’il y aura plus de médecins de famille délivrant des soins essentiels aux Manitobains de toute la province ».

Le premier ministre a noté que la province continuait à appuyer les programmes d’auxiliaires médicaux et d’infirmières praticiennes de l’Université du Manitoba et qu’elle ajouterait trois places au programme d’infirmière praticienne cette année. Beaucoup de ces diplômés travailleront dans des contextes de soins primaires, où ils permettront aux médecins de famille d’accepter plus de nouveaux patients.

Des équipes de fournisseurs de soins de santé sont également mises en place par l’intermédiaire de réseaux de soins primaires, qui consistent en des accords officiels entre des médecins de famille et une région sanitaire afin de planifier et administrer conjointement des soins primaires aux patients.

Alors que les médecins de famille resteront des fournisseurs-clés de soins, les réseaux pourraient disposer d’autres professionnels qui aideront à dispenser des services de soins de santé. Chaque réseau de soins primaires sera offert au niveau régional et comprendra une gamme de fournisseurs de soins de santé comme des médecins, des diététistes, des travailleurs de santé mentale, du personnel de soins à domicile et des infirmières de la santé publique.

« Agrandir les cabinets de médecins pour y inclure d’autres fournisseurs de soins et voir des collaborations entre médecins pour fournir plus de services permettra d’améliorer l’accès aux soins pour les patients dans la communauté et réduira la pression que subissent les hôpitaux », a déclaré le docteur Brock Wright, vice-président directeur de l’Office régional de la santé de Winnipeg.

Le premier ministre a déclaré que les médecins et les autres fournisseurs de soins de santé du réseau travailleront main dans la main afin de mettre en place un plan de santé sur mesure pour

chaque patient, de coordonner les soins pour répondre à ses besoins particuliers et de suivre son parcours. Il a ajouté que chaque fournisseur de soins de santé sera régulièrement tenu informé de l'état de santé du patient, ce qui signifie que les patients auront moins souvent à répéter leurs antécédents médicaux et passeront moins de temps à s'organiser pour savoir qui ils devront voir et où ils devront aller la fois suivante.

« Nous devons appuyer les fournisseurs pour qu'ils aient plus de temps à prodiguer des soins directs, a déclaré M. Selinger. Grâce à cet effort collectif, les patients auront accès à des soins mieux coordonnés et les fournisseurs pourront mieux se concentrer sur leurs patients ».

Un réseau pourrait comprendre une clinique avec beaucoup de médecins et de personnel de soutien, ou des docteurs et du personnel dans plusieurs cliniques d'une région. Tous auront la flexibilité nécessaire pour fournir des services axés sur la communauté locale et, au besoin, dirigeront les patients vers des soins après les heures normales, a déclaré le ministre.

« En travaillant dans différents contextes, comme les soins de santé actifs, à long terme et communautaires, les infirmières praticiennes aident le gouvernement à tenir sa promesse qui consiste à prévoir un fournisseur de soins de santé pour chaque Manitobain d'ici 2015, a déclaré M^{me} Annabelle Reimer, présidente de la Nurse Practitioner Association of Manitoba. Les Manitobains à qui une infirmière praticienne dispense des soins peuvent s'attendre à une meilleure continuité des soins, à une santé primaire améliorée et à des visites en salles d'urgences moins fréquentes. De plus, les réseaux de santé primaires continueront à bâtir et à améliorer l'accès des résidents de la province à des soins de santé primaires axés sur le patient ».

La Province a appuyé l'ouverture de 38 sites de soins de santé primaires depuis 1999, et 21 établissements de soins de santé, neufs ou agrandis, sont prévus ou en cours de construction pour améliorer ou développer les services de soins primaires partout au Manitoba.

Le premier ministre a remarqué que l'année dernière, le personnel de 40 cliniques a reçu une formation sur la manière d'offrir des rendez-vous le jour même ou le lendemain, et le personnel de 20 autres cliniques sera formé cette année.

Pour en savoir plus sur les soins primaires au Manitoba, visitez le site Web suivant : www.gov.mb.ca/health/primarycare/index.html (en anglais seulement).

Tout le monde peut faire de la voile

Venez vivre l'expérience de la liberté de la voile, du vent qui siffle dans vos oreilles et du mouvement de l'eau contre la coque. Faites l'expérience de la liberté, laissant derrière vous vos limitations physiques, comme si elles n'existaient plus.

Est-ce que faire de la voile vous semble chose impossible? Avez-vous jamais pensé à en faire? Que diriez-vous si je vous apprenais que vous pouvez faire de la voile ici même à Winnipeg? De fait, notre organisme existe depuis 15 ans, un secret bien gardé du centre Fort Whyte

Alive situé au 1961, chemin McCreary. Nous œuvrons en collaboration avec la Manitoba Sailing Association et, ensemble, nous sommes connus sous le nom de Winnipeg Sailing Center.

Le Winnipeg Sailing Center est fier d'être l'un des seuls centres de voile au Canada qui soient entièrement accessibles. Enfant, adulte, personne âgée ou personne handicapée, tous peuvent vivre l'expérience de faire de la voile avec nous. Forts de l'appui d'un équipement de pointe, d'un personnel de qualité et de bénévoles, nous veillons à respecter notre mot d'ordre : « *Tout le monde peut faire de la voile.* » Que vous soyez tout simplement à la recherche d'un passe-temps ou d'un mode de vie plus actif, il n'y a rien comme la voile pour vous donner beaucoup de plaisir pendant l'été et vous procurer des souvenirs inoubliables.

Il n'y a rien à craindre, ni rien à vous inquiéter. Nous n'avons jamais refusé quelqu'un qui voulait faire de la voile, quelles que soient ses habiletés. De plus, au cours des 15 dernières années, nous n'avons jamais compromis la sécurité de nos clients. Tout ce que nous vous demandons, c'est de nous aider à rendre votre été des plus agréables.

Pour en savoir davantage ou faire une réservation,

appelez Kelly au 204-947-0194, envoyez un courriel à info@disabled-sail.ca ou visitez notre site Web www.disabled-sail.ca.

***Le docteur Larry Jordan,
lauréat du prix d'excellence en 2012***

En 1965, l'Association canadienne des paraplégiques du Manitoba a créé un prix d'excellence afin d'honorer les organisations, les bienfaiteurs et les personnes médullolésées qui ont contribué à la vie de l'Association, soit par leurs efforts personnels soit par la réussite de leur réadaptation.

Cette année, le prix d'excellence a été remis au Dr Larry Jordan par Mme Kristine Cowley, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'Association qui s'est déroulée le 12 juin, pour « *son dévouement et son engagement envers les personnes médullolésées et les autres personnes handicapées, afin de les aider à devenir plus autonomes et autosuffisantes et à participer pleinement à la vie de la communauté* ».

Le Dr Jordan fut l'une des premières personnes au Manitoba à poursuivre de la recherche à temps plein sur les lésions médullaires. Il est déménagé en 1970 de Dallas à Winnipeg. Grâce à l'établissement d'un partenariat entre l'Université du Manitoba, la fondation du Centre des sciences de la santé et l'Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc., un centre de recherche sur les lésions médullaires a été mis sur pied au début de 1987. Ce centre a pour mandat d'accroître et de consolider les recherches sur les lésions médullaires au Manitoba, en encourageant tout particulièrement les recherches fondamentales et cliniques.

Selon certains chercheurs internationaux, le centre de recherche de Winnipeg est le groupe de recherche qui, dans le monde, se penche le plus sur tous les aspects des lésions médullaires. En arriver à ce point n'a pas été chose facile et est le fruit de la persévérance des docteurs Larry Jordan et Hy Dubo, cofondateurs du centre.

Le Dr Jordan a été codirecteur du centre de 1989 à 1997 et directeur de 1997 à 2003. « Lorsque nous avons commencé, il n'y avait qu'un clinicien-chercheur et deux fundamentalistes qui travaillaient dans le domaine, déclare le Dr Jordan. Aujourd'hui, le centre compte 21 chercheurs provenant de sept départements et écoles de l'Université du Manitoba. À ce nombre s'ajoutent plus de 60 associé(e)s de recherche, boursiers et boursières de recherches postdoctorales, étudiant(e)s, et membres du personnel de soutien. »

~ Félicitations, Dr Jordan ! ~

PROBLÈMES DANS « L'ÉTAU-BUS » EN 2012

Paul A. MacDonald

Alors que je faisais le tour des étagères chez Wal-Mart dernièrement, j'ai été brusquement ramené à la réalité lorsqu'une personne en fauteuil roulant manuel a heurté le mien de côté. Ce n'était pas la faute de l'homme assis dans le fauteuil, mais celle de la jeune femme qui le poussait. Elle avançait à une vitesse bien au-dessus de la limite permise dans cette allée du magasin et elle avait négligé de s'arrêter à une intersection sans feux de circulation. Je suis heureux de dire que ni les passagers ni les fauteuils roulants n'ont souffert de dommages lors de cet incident; cependant, c'est loin d'être un incident isolé. Dans notre société vieillissante, l'affrontement entre les piétons, les aides à la mobilité et les poussettes mènera à des embouteillages, à la « rage au volant » hors route, à des carambolages et à des agressions à coups de couches.

LES AUTOBUS, NOUVEAU CHAMP DE BATAILLE

La bataille entre les poussettes et les fauteuils roulants continue de faire rage dans les autobus de la Ville. Vu que les ressources du transport adapté Handi-Transit arrivent à peine à répondre à la demande, les personnes handicapées sont de plus en plus incitées à se servir des autobus de la Ville. Dans ces autobus, la place pour les fauteuils roulants, les marchettes et les poussettes est extrêmement limitée. La situation ne fera qu'empirer si on ne se penche pas sur certains problèmes dès aujourd'hui.

Je me déplace en autobus depuis six ans, en fauteuil roulant manuel motorisé, été comme hiver. Les commentaires et suggestions suivants sont le fruit de mon expérience. Je crois fermement que tout le monde a droit de prendre l'autobus, y compris les parents avec des tout-petits. Selon ce que j'ai pu apprendre, il n'y a pas de politique claire par rapport à qui monte en premier dans l'autobus lorsqu'il n'y a pas suffisamment de place pour accommoder toutes les personnes qui attendent à un arrêt. Cette décision est laissée à la discrétion du conducteur.

Les pommes de discorde les plus fréquentes

Se servir de l'autobus en hiver : tout un défi.

- En hiver, même si les arrêts sont dégagés de neige, il arrive que le chemin qui y conduit soit impassable pour une personne à mobilité réduite.
- À diverses occasions, j'ai eu le plaisir de goûter au froid hivernal du Manitoba pendant que des personnes non handicapées pouvaient monter dans l'autobus, car il y avait de la place pour eux. Je regrettais qu'elles ne puissent pas rester avec moi et voir deux autres autobus nous passer au nez. Les larmes que j'ai versées ont causé des engelures que j'ai arborées fièrement comme une marque de courage.
- Lorsque j'arrive à destination, il arrive que l'arrêt ne soit pas dégagé, ce qui rend difficile la descente de l'autobus. Chapeau à tous les conducteurs d'autobus formidables qui sont venus à mon secours et m'ont aidé à me rendre à bon port !
- À certains arrêts, il y a peu de place pour manœuvrer une fois la rampe d'accès déployée. Le rebord d'une chaîne de trottoir élevée se trouve à être très près du bout de la rampe.
- Le genre d'obstacles que je rencontre à longueur d'année, tels que les boîtes à journaux et les personnes qui attendent pour monter dans l'autobus nécessitent encore plus d'adresse de ma part. On peut déplacer les boîtes à journaux, mais que faire avec le bétail qui refuse de bouger?

« Stationnement intérieur »

- Nous vivons à une époque où il y a davantage de roues dans un autobus que sous l'autobus.
- Dans la plupart des autobus, il n'y a qu'environ 20 % des sièges qui sont réservés aux personnes handicapées, un espace qu'il faut partager avec les personnes qui peuvent marcher, les personnes avec une aide à la mobilité, les animaux d'assistance et les parents avec des poussettes. Ce n'est tout simplement pas assez.
- Puis, il y a les gens qui sont incapables de ressentir quelque empathie que ce soit et qui refusent de céder leur siège, ou encore qui transportent de nombreux sacs et qui accaparent des sièges réservés en priorité aux personnes âgées et aux personnes handicapées.
- On devrait pouvoir accommoder les personnes qui ont des poussettes. Par ailleurs, ces personnes devraient pouvoir à leur tour faire quelques concessions pour accommoder d'autres personnes qui ont besoin de place aussi.
- **Grouillez-vous!** Je comprends que certaines personnes soient tellement occupées à envoyer des textos traitant de sujets d'importance nationale que le fait d'avoir à monter dans un autobus et de payer leur passage les irrite... Je me mets à rigoler lorsqu'elles n'arrivent pas à saisir le principe de physique fondamental selon lequel deux solides ne peuvent pas occuper le même espace en même temps. Il n'y a qu'environ deux pouces de dégagement de chaque côté des roues de mon fauteuil roulant. Lorsque je leur demande si je peux passer, elles ont l'air de comprendre « se tasser » plutôt que de « changer de place, svp ». Je le leur demande alors de nouveau sur l'air de quelque chose comme « Avez-vous les pieds palmés? »

Il est temps de se faire entendre!

Envoyons un message à l'Hôtel de Ville et à la Régie des transports. Nous apprécions la transition graduelle depuis 1998 vers un parc d'autobus à plancher surbaissé accessibles. Tous en bénéficient, car cela permet une plus grande souplesse de mouvement et de coordination.

Changer seulement de type d'autobus n'est pas une solution à long terme. Des politiques doivent aussi être mises en place prévoyant une meilleure utilisation de l'espace dans ces autobus et préparant la population winnipégoise à une augmentation du nombre d'usagers des autobus. Voici quelques suggestions de ma part à ce sujet. Je suis certain que vous, lecteurs et lectrices, pourrez en ajouter d'autres.

1. À l'avant de l'autobus, le fait d'enlever deux sièges orientés vers l'avant et de repositionner l'un des poteaux de soutien libérerait plus d'espace à l'avant de l'autobus et encouragerait les passagers à avancer vers l'arrière où il y a beaucoup de place pour s'asseoir.
2. Revoir les politiques relatives à l'enlèvement de la neige aux arrêts d'autobus et aux approches pour s'y rendre.
3. Établir une politique précisant qui monte dans l'autobus lorsqu'il ne reste de la place que pour une personne.
4. Désigner la porte arrière comme la porte de sortie pour les usagers en général et permettre seulement aux usagers qui ont besoin d'un siège réservé en priorité aux personnes à mobilité réduite de sortir par la porte avant.
5. Une lumière clignotante indiquant le déploiement de la rampe d'accès avertirait les personnes désirant monter dans l'autobus de s'écarter à l'ouverture des portes avant de l'autobus.
6. Les planificateurs de la Régie des transports devraient toujours tenir compte des besoins des personnes handicapées lorsqu'ils prévoient l'emplacement de nouveaux arrêts d'autobus. Cela est particulièrement important aux endroits où des travaux de construction bloquent l'accès aux trottoirs.
7. Pour ce qui est des poussettes et des aides à la mobilité, établir des dimensions maximales. Les personnes ayant des appareils surdimensionnés seraient tenues de payer un tarif correspondant à l'espace occupé. Les poussettes larges et les scooters électriques peuvent occuper la place de 4 ou 5 personnes assises.
- 8.

Je pourrais faire beaucoup d'autres suggestions, mais l'important c'est de vous faire prendre conscience d'un problème et de vous encourager à faire du bruit. Plus la Régie des transports et la Ville de Winnipeg recevront de lettres, d'appels et de courriels, plus il leur sera difficile d'ignorer les besoins portés à leur attention.

Même de petits changements graduels feront une grande différence pour toute personne ayant besoin d'espace ou d'un siège réservé en priorité. L'esprit de compromis donnera de meilleurs résultats que l'esprit de conflit. Nous ne sommes peut-être pas capables de marcher dans la rue et de retenir ainsi l'attention des médias, mais nous pouvons nous faire entendre en ayant recours aux arguments et aux mots qui conviennent pour persuader nos représentants politiques.

Ligue de curling en fauteuil roulant

Nous cherchons à organiser une ligue de curling en fauteuil roulant cet hiver.

Cette année, nous souhaitons avoir du PLAISIR, tout en développant nos habiletés avec d'autres personnes qui désirent en faire autant. J'ai parlé à beaucoup de personnes qui ont joué au curling autrefois, mais qui, pour une raison ou l'autre, ont arrêté de le faire. Prenez le temps de songer à vous joindre à notre ligue. Nous voulons mettre sur pied une ligue où tous se sentent à l'aise de jouer une partie et de rivaliser un peu avec des amis de longue date et se faire de nouveaux amis.

Si vous êtes intéressé à vous joindre à nous, appelez Mark Wherrett au **204-417-6963**. Si vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé à jouer, transmettez-leur ce numéro de téléphone. Plus nous serons nombreux, plus nous nous amuserons.

Si vous vous inquiétez de ne pas savoir comment curler, ne vous en faites pas – nous vous aiderons. Nous avons prévu qu'il y ait quelqu'un sur place pour aider les nouveaux venus à apprendre comment lancer la pierre et à comprendre les règles du jeu.

Nous envisageons de jouer la fin de semaine. Ainsi, les personnes qui travaillent pendant la semaine n'auront pas d'excuse de ne pas venir.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'appeler.

~ Mark Wherrett ~

À la découverte de son pouvoir personnel

Le programme Discovering the Power in Me a pour objectif de nous aider à comprendre le fonctionnement du cerveau dans notre processus quotidien de la pensée. Il permet de nous pencher sur la façon de gérer notre processus de réflexion, de manière à ce que nous réussissions à atteindre les objectifs que nous nous fixons dans la vie. Le programme concourt à développer un état d'esprit qui encourage la conception de solutions et de possibilités novatrices, tout en contribuant à façonner un avenir plein d'espérance et à renforcer la confiance en soi et la force morale, lesquelles sont essentielles à l'élaboration d'une vision nouvelle, une vision d'un avenir avec une autonomie croissante.

Ce programme d'éducation cognitive du Pacific Institute a été conçu à l'intention des personnes dont la vie a changé radicalement à la suite d'une blessure ou d'un accident. Mettant de l'avant un langage d'espoir et de possibilités, Discovering the Power in Me assure aux handicapés, aux personnes qui leur sont chères et aux personnes qui s'occupent d'eux la base mentale solide sur laquelle ils peuvent échafauder un avenir prometteur et valorisant.

Le programme *Discovering the Power in Me* offre aux personnes handicapées, à leur famille et aux personnes qui les accompagnent dans la vie les outils nécessaires pour accroître la force intérieure et la force morale nécessaires pour reprendre leur vie en main.

Quatre membres du personnel de l'ACP, deux membres de l'ACP et deux membres du conseil d'administration de l'Association ont suivi cette formation en mars 2012. L'ACP espère pouvoir offrir cette formation à ses membres et à leurs familles sous forme d'ateliers à un moment donné dans l'avenir.

~ Gail Burnside ~

Fondation de la santé du comportement – le centre de Breezy Point

La Behavioural Health Foundation offre une programmation à long terme de traitement des dépendances en résidence pour les hommes, les femmes et les familles aux prises simultanément avec un éventail de problèmes liés à la dépendance et à la santé mentale. Les programmes de traitement pour les hommes sont offerts au centre de Saint-Norbert et ceux destinés aux femmes au centre de Breezy Point.

À Breezy Point, il y a de la place pour dix femmes. Conscients que les problèmes conjoints de dépendance et de santé mentale peuvent avoir des répercussions sur la santé cognitive, émotionnelle, physique et spirituelle de nombreuses femmes, les responsables du centre offre un programme de traitement adapté aux femmes et prenant en compte les traumatismes.

En se fondant sur l'idée que la façon la plus rapide de calmer l'esprit, c'est de calmer le corps, le programme offre aux résidentes la possibilité d'explorer les liens entre le corps et l'esprit, afin de les aider à mieux comprendre l'intensité des émotions, à les gérer, et à intégrer de saines pratiques dans leur vie quotidienne.

La préférence est accordée en premier aux femmes enceintes. On peut y accommoder les enfants allant jusqu'à l'âge de deux ans. Les résidentes peuvent aussi demander à être transférées au programme familial de la fondation à Saint-Norbert pour y rejoindre leur partenaire et/ou leurs enfants, ou pour y poursuivre de meilleures occasions d'emploi, d'éducation et de transition, tel qu'élaboré dans un plan de traitement individuel.

Le centre de Breezy Point est situé au nord de la ville de Selkirk sur une propriété boisée avoisinant la rivière Rouge.

Récemment, le bâtiment a été rénové de manière à ce qu'on puisse y accéder en fauteuil roulant. Une rampe et un ouvre-porte automatique ont été installés à l'entrée principale. Il y a une grande salle de bains accessible en fauteuil roulant, avec barres d'appui et un lavabo à base dégagé pou-

vant accommoder une personne en fauteuil roulant. Tous les babillards se trouvent maintenant au niveau des personnes en fauteuil roulant, de manière à ce qu'elles aient accès à l'information affichée et aux feuilles d'inscription. Enfin, une fourgonnette a été achetée pour accommoder les personnes handicapées. Ces rénovations et changements ont permis à un membre médullolésé de l'ACP de participer à la programmation offerte par le centre.

La responsables de la fondation sont conscients que la plupart de sa clientèle est autochtone et que ce ne sont pas tous les Autochtones qui désirent participer aux activités traditionnelles et aux autres activités culturelles propres aux Autochtones. Pour cette raison, la participation à la programmation culturelle n'est pas obligatoire et est laissée à la discrétion de chacun.

Parmi les éléments traditionnels de la programmation, mentionnons les suivants : suées, festins, jeûnes, cérémonies telles que la danse du soleil, la danse des esprits et la danse des guerriers, cérémonies propres aux femmes et cérémonies d'attribution d'un nom.

La fondation a sa propre hutte traditionnelle sur place, le Northwinds Lodge, où peuvent se dérouler diverses cérémonies (sueries, etc.). Toutes les cérémonies sont organisées ou animées par des personnes douées des dons pour le faire.

Si vous désirez en savoir davantage à ce sujet, veuillez communiquer avec Willie Ducharme au 204-786-4753, poste 223 ou par courriel à l'adresse wducharme@canparaplegic.org.

~ *Willie Ducharme* ~

Suzanne Acala

~ La transition de l'école à l'université ~

Suzanne a été blessée à la moelle épinière en juin 2009, peu de temps après avoir terminé sa 10^e année. Elle participait à de nombreuses activités parascolaires, dont les sports.

Sa vie s'est trouvée soudainement changée avec l'apparition subite de symptômes de la grippe. Devenue entièrement paralysée, elle a été admise à l'unité RR5 à l'hôpital de réadaptation où elle a suivi des traitements de physiothérapie chaque jour. À la fin du mois d'août 2009, elle quittait l'hôpital. Elle a recouvert plusieurs de ses capacités fonctionnelles, y compris celle de marcher sans aide et de se servir de ses mains. Cependant, elle a toujours un usage limité de ses bras.

À l'été de 2009, elle a commencé à planifier son retour aux études pour entreprendre sa 11^e année. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec Suzanne, ses parents, un orthopédoc, un physiothérapeute-ergothérapeute scolaire, un coordonnateur des soins à domicile, et moi-même. Ces rencontres avaient pour but d'identifier les soutiens dont Suzanne aurait besoin, tels qu'une aide enseignante pour l'aider avec certains soins personnels et l'aider à transpor-

ter son matériel scolaire d'une salle de cours à l'autre. De plus, le physiothérapeute de l'école a consulté le physiothérapeute de l'hôpital de réadaptation et ensemble ils ont mis au point un programme de réadaptation physique visant à optimiser les capacités fonctionnelles de Suzanne et à mettre en œuvre à l'école.

Des rencontres de suivi ont eu lieu selon un calendrier fixe pendant sa onzième et sa douzième années, afin de suivre ses progrès, revoir les soutiens dont elle avait besoin, et planifier sa transition de l'école secondaire à l'Université du Manitoba. Une fois ses études de première année d'université terminées, Suzanne compte soumettre une demande d'admission à la Asper School of Business pour y faire poursuivre des études de baccalauréat en sciences commerciales.

Des rencontres ont également eu lieu à plusieurs reprises au cours de sa douzième année avec un conseiller en matière d'accessibilité des Services d'accessibilité aux étudiants et étudiantes de l'Université du Manitoba. Les personnes suivantes étaient également présentes à ces rencontres qui avaient pour but de discuter des soutiens qu'elle recevait pendant sa 12^e année : un orthopédaque de l'école, l'aide enseignante de Suzanne, son coordonnateur de soins à domicile, et moi-même. En même temps, les soutiens et services pouvant être mis à sa disposition à l'université ont été pris en considération : accommodements lors des examens, services d'une personne ayant pour métier de prendre des notes, et coordination des services de soins à domicile sur le campus pour l'aider avec ses soins personnels.

L'ergothérapeute de l'école a dressé un inventaire de ce qui lui serait utile. Il a recommandé un ordinateur portable, divers types de sacs fourre-tout pour transporter ses livres et diverses fournitures scolaires, et une étagère retenue en place par pression pouvant être installée dans son casier, afin de lui permettre une plus grande liberté de mouvement.

D'où viendrait le soutien financier nécessaire pour couvrir tous ces frais? Suzanne s'est inscrite au programme de réadaptation professionnelle et on lui a remis un numéro d'inscription lui permettant de présenter des demandes d'aide financière pour frais d'études. Suzanne et moi avons élaboré un plan personnalisé d'orientation professionnelle, démarche requise dans le cadre du programme afin que son nom soit pris en considération lors d'une demande d'aide financière. J'ai également aidé Suzanne à préparer une demande pour un prêt d'études du Canada. Ayant démontré qu'elle avait besoin d'aide financière, Suzanne a obtenu une bourse dans le cadre du Programme canadien de bourses aux étudiants pour couvrir les frais de services et de matériel pour personnes ayant un handicap permanent. Cette bourse peut s'élever jusqu'à 8 000 \$ par année d'études et sert à couvrir les frais liés aux besoins des personnes handicapées, tels que tuteurs, preneurs de notes, interprètes, aides techniques, et transport spécialisé du genre Handi-Transit.

Suzanne a présenté une demande d'aide financière pour frais de scolarité et achat de livres dans le cadre du programme de réadaptation professionnelle, mais sa demande a été refusée étant donné qu'elle c'était la première fois qu'elle soumettait une demande et que les fonds de l'exercice financier en cours avaient déjà tous été alloués. Elle a alors sollicité et obtenu de l'aide de la Manitoba Paraplegia Foundation pour couvrir diverses dépenses de sa première

année d'études universitaires, dont les frais de scolarité et l'achat de livres, ainsi qu'un montant pour l'achat de fournitures scolaires.

Comment Suzanne a-t-elle vécu la transition de l'école secondaire à l'université? Comme un défi à relever et une expérience stimulante. Ce qui a été pour elle source de difficulté en partie, c'était de s'acclimater à la taille du campus, y trouver son chemin, et s'adapter au nombre élevé d'étudiants et étudiantes. Au début, elle s'est sentie dépassée par moments, mais avec le temps ce sentiment s'est atténué.

Suzanne ajoute que le sentiment de liberté et d'autonomie qu'elle ressent à l'université ne vient pas sans avoir un prix à payer. Le milieu universitaire ou, d'ailleurs, tout milieu d'études postsecondaires, est un milieu d'études pour adultes et cela suppose un sens des responsabilités accru. Par exemple, « on vous informe en début de semestre de la date de remise des travaux et des examens. C'est à vous de voir à ce que les travaux soient remis à temps et à vous préparer pour les examens ». Suzanne souligne qu'à l'école secondaire, on lui assignait des devoirs à faire presque à chaque jour. En faisant les devoirs, elle se préparait pour les examens à venir. À l'université, elle dit que « les étudiants sont encouragés à consacrer deux heures d'études par jour pour chaque heure de cours ». Quand un étudiant ou une étudiante choisit d'y consacrer moins de temps, c'est à ses risques et périls.

De plus, la quantité de textes à lire exigée en milieu universitaire dépasse largement toutes les lectures auxquelles on s'attendait d'elle à l'école secondaire. Il faut beaucoup de temps pour lire, prendre des notes sur ce qu'on a lu, déterminer ce qui est à retenir pour les examens et le consigner à la mémoire. Suzanne trouve que les examens à l'université sont complexes et demandent beaucoup d'efforts, qu'il s'agisse d'une question avec réponse à développement ou de questions à choix multiples.

En raison de ses besoins spéciaux en tant que personne handicapée, les Services d'accessibilité aux étudiants ont fait des arrangements particuliers pour ses examens. En général, elle les écrit dans les locaux de ce service et on lui accorde 50 % plus de temps pour les terminer que le temps alloué aux étudiants et étudiantes non handicapés.

Suzanne est demeurée en contact avec un certain nombre d'élèves de son école secondaire qui poursuivent aussi des études à l'Université du Manitoba. Elle les rencontre de façon régulière pendant ses temps libres, et ensemble ils ont constitué un réseau de soutien. De plus, son frère aîné fréquente aussi la même université, ce qui fait qu'elle se sent moins seule en terrain étranger.

Suzanne mentionne que le nombre d'étudiants par classe (plus de 100) fait que l'enseignement est moins personnalisé qu'au secondaire, où le nombre tourne autour de 30 élèves par classe. Au secondaire, les élèves ont davantage l'occasion d'interagir avec l'enseignant ou l'enseignante et de demander une aide individuelle. Suzanne a aussi été confrontée à la difficulté de transporter livres et matériel scolaire d'un endroit à l'autre sur le campus et s'est rendu compte qu'elle doit prendre les devants et demander à des camarades

de classe de lui prêter main-forte. Elle ajoute que ces gens se montrent disposés à lui donner un coup de main lorsqu'elle le leur demande.

Suzanne a aussi éprouvé certaines difficultés avec le service de transport adapté Handi-Transit, difficultés qu'elle a réglées au fur et à mesure qu'elles se présentaient. Ce faisant, elle est devenue plus débrouillarde et entreprenante. Elle a dû s'adapter au temps de déplacement entre la maison familiale et le campus : l'école secondaire était située à quelques minutes de chez elle, tandis que le campus se trouve à environ 30 km de distance, ce qui veut dire environ 45 minutes de voyage.

Bien qu'elle ait beaucoup appris des cours obligatoires qu'elle a suivis, c'est un cours facultatif en marketing traitant des aspects psychologiques de la vente qu'elle a préféré. Par exemple, saviez-vous qu'une revue dont la couverture affiche une femme vêtue de rouge tend à devenir un best-seller? Que les étagères des épicerie placent les céréales sucrées sur les tablettes du bas à la hauteur de vue des enfants qui y sont attirés et qui influencent fortement le comportement d'achat de leurs parents? Que les céréales plus nutritives et celles ciblant les adultes sont placées sur les étagères à la hauteur de vue des adultes? Que les bonbons et autres friandises placés près des caisses le sont à dessein, afin d'inciter les gens à faire des achats impulsifs? Que les forfaits de voyages et les ventes de véhicules sont fortement influencés par les enfants et que les annonces publicitaires de ces produits sont conçues de manière à plaire aux enfants qui, à leur tour, influencent les habitudes d'achat de leurs parents?

Suzanne explore présentement les possibilités d'emploi pour l'été et se prépare à poursuivre ses études à l'Université du Manitoba à l'automne 2012. Elle a acquis de la compétence et de la confiance en soi depuis sa transition de l'école secondaire à l'université et s'applique à se préparer un avenir prometteur où elle sera financièrement autonome.

~ Laurence Haien ~

L'ACP souhaite la bienvenue à Shannon Dupont

Bonjour! J'aimerais me présenter en tant que nouvelle conseillère en matière de réadaptation et de services de transition.

Je suis née et j'ai grandi dans la région d'Entre-les-lacs, et j'ai travaillé dans le domaine des services sociaux au cours des sept dernières années. Je suis titulaire d'un baccalauréat en travail social, d'un certificat en counseling appliqué avec une majeure en traitement des dépendances, et je viens tout juste de terminer mes études de certificat en gestion de cas et gestion de cas en réadaptation.

Au cours des six dernières années, j'ai travaillé à mon compte pour divers clients dont les Services à l'enfant et à la famille, des personnes ayant des déficiences cognitives, des personnes aux prises avec des problèmes de dépendance, et des personnes aux antécédents culturels divers. J'ai

hâte de rencontrer tous les membres de l'ACP et les représentants d'organismes parallèles et de travailler avec eux.

Meegwetch!

Dayle Hughson prend sa retraite

Dayle Hughson, évaluatrice principale, a pris sa retraite de Career Connections Inc. le 29 mars 2012 après trente-trois années de service. Dayle est bien connue à l'ACP, ayant fourni tout au long de sa carrière des services d'évaluation professionnelle à plusieurs membres de l'ACP vivant en milieu rural.

Career Connections est un organisme de soutien à l'emploi situé au 710, 3^e Rue à Brandon, Manitoba. Il a pour mandat de venir en aide aux personnes handicapées qui sont âgées de 18 ans et plus à trouver et à conserver un emploi satisfaisant. Les principaux services offerts sont l'évaluation professionnelle, le placement de formation professionnelle en milieu communautaire, la formation sur le tas, le placement sur le marché du travail, et les services de suivi.

L'entregent et la simplicité de Dayle, ainsi que son engagement envers l'excellence de la prestation de services et sa disponibilité pour la consultation manqueront à tous ceux et celles qui ont eu le privilège et le plaisir de travailler avec elle. L'ACP lui souhaite une retraite heureuse et en santé.

~ Laurence Haien ~

L'ACP offre ses condoléances aux familles des personnes suivantes qui sont décédées récemment :

Donald Maurer
Yvonne Hudson
Ken Tacium
Shawn Gyles
Melvin Green
Travis Pemmican
John Lumb
Daniel Delorande

Douglas Hall
Denis Raffard
Donna McDonald
Sidney Michaluk
James Haip
Zenith Daiter
Joan Anderson
Dolores Sandul

DEMANDE D'ADHÉSION

OUI ! Inscrivez-moi en tant que membre de l'Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc. Tous les membres reçoivent le bulletin d'information *ParaTracks* publié par l'ACP (Manitoba) et *Accès total*, le bulletin national de l'ACP. Ils ont droit de vote à l'assemblée générale annuelle de l'Association. Ils ont aussi droit à des rabais dans divers magasins de fournitures de soins de santé : Stevens Home Health Care Supplies (prix spéciaux pour les fournitures et rabais de 10 % sur les appareils), The Access Store (10 %), Northland Home Health Care (10 % sur les fournitures médicales), ainsi que pour l'adhésion à l'organisme Disabled Sailing (rabais de 25 %).

Inscrivez-moi dans la catégorie suivante :

_____ 15 \$ - 24 \$ - membre	_____ 250 \$ - 499 \$ - membre spécial
_____ 25 \$ - 99 \$ - membre de soutien	_____ 500 \$ et plus - membre bienfaiteur
_____ 100 \$ - 249 \$ - membre donateur	

Toutes les sommes reçues demeurent au Manitoba pour y appuyer les activités et services de l'ACP (Manitoba) Inc. Un reçu aux fins de l'impôt sera délivré pour tout montant de plus de 15 \$. La générosité des membres spéciaux, bienfaiteurs et donateurs sera soulignée dans le cadre d'activités telles que l'AGA et mentionnée dans le programme d'autres activités de l'ACP (Manitoba).

****IMPORTANT**** En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* du Canada, à partir du 1^{er} janvier 2004, toutes les entreprises et tous les organismes doivent obtenir le consentement d'une personne lorsqu'elles recueillent, utilisent ou communiquent de l'information à son sujet. **À moins que vous nous l'indiquiez autrement en cochant la case ci-dessous, lorsque vous signez et retournez ce formulaire à l'ACP, vous transmettez à l'ACP une formule de consentement qui lui permet d'utiliser les renseignements que vous indiquez sur ce formulaire d'adhésion à des fins d'expédition de cartes de membres et de reçus, d'avis de rappel de renouvellement de votre adhésion, et de bulletins de nouvelles, tel qu'indiqué ci-dessus. Vous consentez également à ce que votre nom soit indiqué dans le rapport annuel de l'ACP (pour les membres donateurs, spéciaux et bienfaiteurs).**

L'ACP (Manitoba) Inc. ne vend pas ou n'échange pas de renseignements personnels et ne loue pas ses listes d'adresses. Les renseignements personnels sont fournis à un tiers uniquement aux fins d'expédition des bulletins de nouvelles de l'ACP. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer avec le bureau de l'ACP.

- Je ne consens pas à ce que l'ACP utilise mes renseignements personnels aux fins indiquées ci-dessus et je comprends que je ne recevrai plus de carte de membre, de reçu pour carte de membre, d'avis de rappel de renouvellement de mon adhésion, et de bulletins de nouvelles de l'ACP.

Nom : _____ Signature : _____ Date : _____

Prière de libeller votre chèque au nom de :
Association canadienne des paraplégiques (MB) Inc.
Expédiez par la poste à :

825, rue Sherbrook
Winnipeg MB R3A 1M5

Pour plus de renseignements :

téléphone : (204) 786-4753

1-800-720-4933 (sans frais au Manitoba)

télécopieur : (204) 786-1140

courriel : aconley@canparaplegic.org

COORDONNÉES DU MEMBRE

Nom _____

Adresse _____

Ville, province _____

Code postal _____ Téléphone _____

Adresse courriel _____

(Votre adresse courriel permet à l'ACP d'épargner sur les frais d'expédition par la poste.)

_____ Nouvelle adhésion _____ Renouvellement